

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE LISSAC SUR COUZE

Enquête publique unique portant sur le projet du Plan Local d'Urbanisme.

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de LISSAC SUR COUZE, du **4 avril** au **6 mai 2022** inclus, soit pendant trente-trois (33) jours consécutifs. Monsieur CROIZET Jean-Marc, Ingénieur de l'administration territoriale, retraité, a été désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Limoges.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de LISSAC SUR COUZE pendant la durée de l'enquête, du **4 avril** au **6 mai 2022** inclus, aux jours et heures habituels.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de LISSAC SUR COUZE, 2 place Godin de Lépinay, 19600 LISSAC SUR COUZE.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de LISSAC SUR COUZE dès la publication du présent avis.

Il sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune de LISSAC SUR COUZE à l'adresse suivante : <http://www.lissac-sur-couze.com/elaboration-plu/>

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à lissac.mairie@wanadoo.fr

Elles sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Lissac sur Couze pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

Lundi 4 avril de 9 h 00 à 12 h 00

Mercredi 13 avril de 9 h 00 à 12 h 00

Samedi 23 avril de 9 h 00 à 12 h 00

Vendredi 6 mai de 09 h 00 à 12 h 00

Vendredi 6 mai de 14 h 00 à 17 h 00

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Lissac sur Couze pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Il sera également publié sur le site Internet : <http://www.lissac-sur-couze.com/elaboration-plu/>

Une copie du rapport et des conclusions séparées sera adressée à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de LIMOGES.

Une copie du rapport sera adressée par le Maire à Madame la Préfète de la Corrèze pour être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

À l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la mairie de Lissac sur Couze.

Fait à LISSAC SUR COUZE, le 16 mars 2022

Le Maire, Noël CROUZEL